

Objet : « Recrutement d'un chargé de mission – Commissions consultatives de l'enseignement spécialisé ».

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire	
 ☐ Fédération Wallonie- Bruxelles ☐ Libre subventionné ☐ ☐ Iibre confessionnel ☐ Officiel subventionné ☐ Niveau : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé ☐ Type de circulaire ☐ Circulaire administrative 	A l'attention de : - Mesdames et Messieurs les Gouverneurs - Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ; - Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé organisés ou subventionnés par la Communauté française ; - Aux Chefs d'établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé organisés ou subventionnés par la Communauté française ; - Aux Membres des services de l'Inspection, - Aux Organes de représentation et de Coordination,	
☐ Circulaire informative		
Période de validité		
Nombre total de pages	Pour information : Aux Organisations syndicales	
Pages : 5	Aux Associations de Parents Aux Membres du Service général de l'Inspection	
Documents à renvoyer		
⊠ oui		
□ date limite d'envoi : 21 janvier 2015		
Mots-clé :		
Chargé de mission Commissions consultatives Enseignement spécialisé		

Signataire

Ministre: Joëlle MILQUET, Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance

Personnes de contact

Au Cabinet de Madame la Ministre Joëlle MILQUET

Nom et prénom	Téléphone	Email
DURAY Didier	02/801.78.64	didier.duray@gov.cfwb.be
LEBLANC Paul-André	02/801.78.91	paul-andre.leblanc@gov.cfwb.be

Madame, Monsieur,

Par cette circulaire, je vous fais part du recrutement d'un¹ Chargé de mission qui sera affecté au secrétariat des Commissions consultatives de l'enseignement spécialisé.

Toutes les informations nécessaires pour répondre à cet appel à candidature sont jointes à cette dernière.

La Ministre,

Joëlle MILQUET

¹ L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

Informations complémentaires

Le chapitre IX du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé précise la composition, le fonctionnement et les rôles des Commissions consultatives de l'enseignement spécialisé.

D'autres précisions quant aux Commissions consultatives peuvent être lues dans le chapitre 27 de la Circulaire relative à l'organisation des établissements d'enseignement spécialisé - directives et recommandations pour l'année scolaire 2014-2015.

http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=5049

Profil de fonction:

1. Contexte de la fonction

Le chargé de mission devra assurer le secrétariat des Commissions consultatives de l'enseignement spécialisé.

Le chapitre IX du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé précise la composition, le fonctionnement et les rôles des Commissions consultatives de l'enseignement spécialisé.

D'autres précisions quant aux Commissions consultatives peuvent être lues dans le chapitre 27 de la Circulaire relative à l'organisation des établissements d'enseignement spécialisé - directives et recommandations pour l'année scolaire 2014-2015.

http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=5049

2. Fonction

Le chargé de mission recruté sera appelé à assurer le secrétariat des Commissions consultatives et notamment à :

- organiser les réunions et les travaux des Commissions ;
- prendre tous les contacts et rassembler toute la documentation nécessaire à la tenue des réunions ;
- assurer la prise de note lors des réunions, rédiger les rapports et les courriers de suivi :
- transmettre les avis, rapports et courriers aux différents cabinets et administrations concernés, ainsi qu'aux membres des Commissions ;
- tenir un échéancier des tâches à réaliser;
- assurer le classement des documents et la mise à jour des archives des Commissions ;
- assurer la circulation de l'information entre l'Administration, le Cabinet de l'éducation et les Commissions consultatives;
- centraliser les notes de frais relatives aux réunions ;
- établir le rapport annuel d'activités des commissions consultatives.

3. Profil requis

Connaissances spécifiques :

- Bonnes connaissances de l'organisation et des structures de l'enseignement spécialisé en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Maitrise des applications bureautiques de base (Word et Excel) et des outils informatiques de communication.
- Connaissance suffisante des aspects législatifs, administratifs et pédagogiques de l'enseignement spécialisé.
- Aptitude à travailler en équipe et de manière autonome.
- Capacités rédactionnelles et de synthèse.

Conditions spécifiques à la fonction :

- Être nommé ou engagé à titre définitif dans un établissement d'enseignement primaire ou secondaire organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

(article 5 – remplacement par temporaire) décret du 24/06/1996.

Une expérience professionnelle dans l'enseignement spécialisé apporte une plusvalue à la candidature.

4. Conditions de travail

La charge de mission sera exercée dans les conditions suivantes :

- Travail sous l'autorité des présidents des Commissions consultatives
- Résidence administrative à Bruxelles
- Abonnement de transport en commun (1ère classe) intégralement pris en charge par la FWB
- Congés de l'Administration.
- Forfait kilométrage: 7000 km maximum.

5. Contact et envoi des candidatures

La date d'entrée en fonction est prévue le 1er février 2015.

La charge de mission a une durée minimale d'un an, reconductible.

Afin d'être recevable, toute candidature doit obligatoirement être composée d'un CV détaillé et d'une lettre de motivation.

Toute information complémentaire sur ce recrutement peut être obtenue auprès de :

Paul-André Leblanc, Conseiller de Madame la Ministre J. Milquet paul-andre.leblanc@gov.cfwb.be

Les candidatures doivent lui parvenir par mail au plus tard le 9 janvier 2015.

Les candidats seront entendus dans la semaine du 12 janvier 2015.

Lieu: Cabinet de la Ministre Joëlle MILQUET.

Place Surlet de Chokier, 15-17, 1000 Bruxelles.

Le local et l'horaire seront communiqués par retour mail.